



Présentation du
Programme Local de
Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

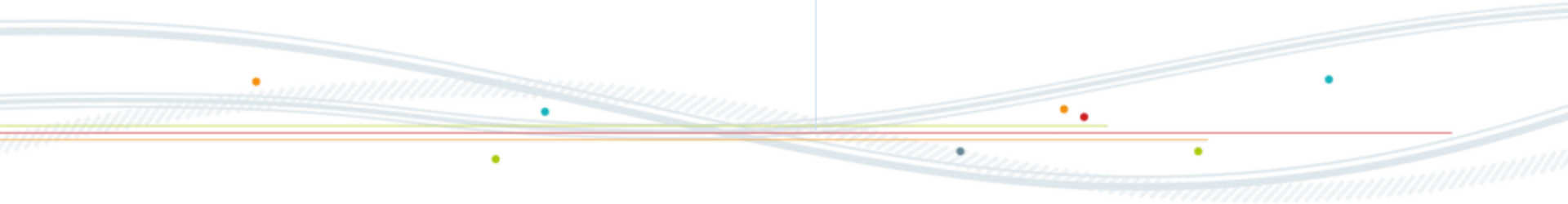


Présentation en Commission
Consultative d'élaboration et de
suivi du PLPDMA
9 octobre 2025



- **Contexte d'élaboration d'un programme local de prévention**
- **Objectifs et orientations stratégiques**
- **Présentation des actions**
- **Synthèse et calendrier prévisionnel**
- **Suite de la mission**

1- CONTEXTE D'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION





La CCES : membres et fonctionnement

● Validation du fonctionnement de la **Commission Consultative d'Élaboration et de suivi**

Code de l'environnement : « Art. R. 541-41-22.-Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale, qui en **fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.** »



Président de la CCES : Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Représenté par Raymond ZINGRAFF



Secrétariat CCES : Mme Laura MUSY
Responsable du service Prévention
Suppléante : **Cécile DELSART**, Chargée
d'exploitation et de projets



Membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi :

Élus du SIAVED

Élus et services des
EPCI adhérents

Élus et service des
communes

Partenaires
institutionnels

Services du
SIAVED



- La commission consultation d'élaboration et de suivi (CCES) : l'organe de suivi du PLPDMA qui a un rôle consultatif

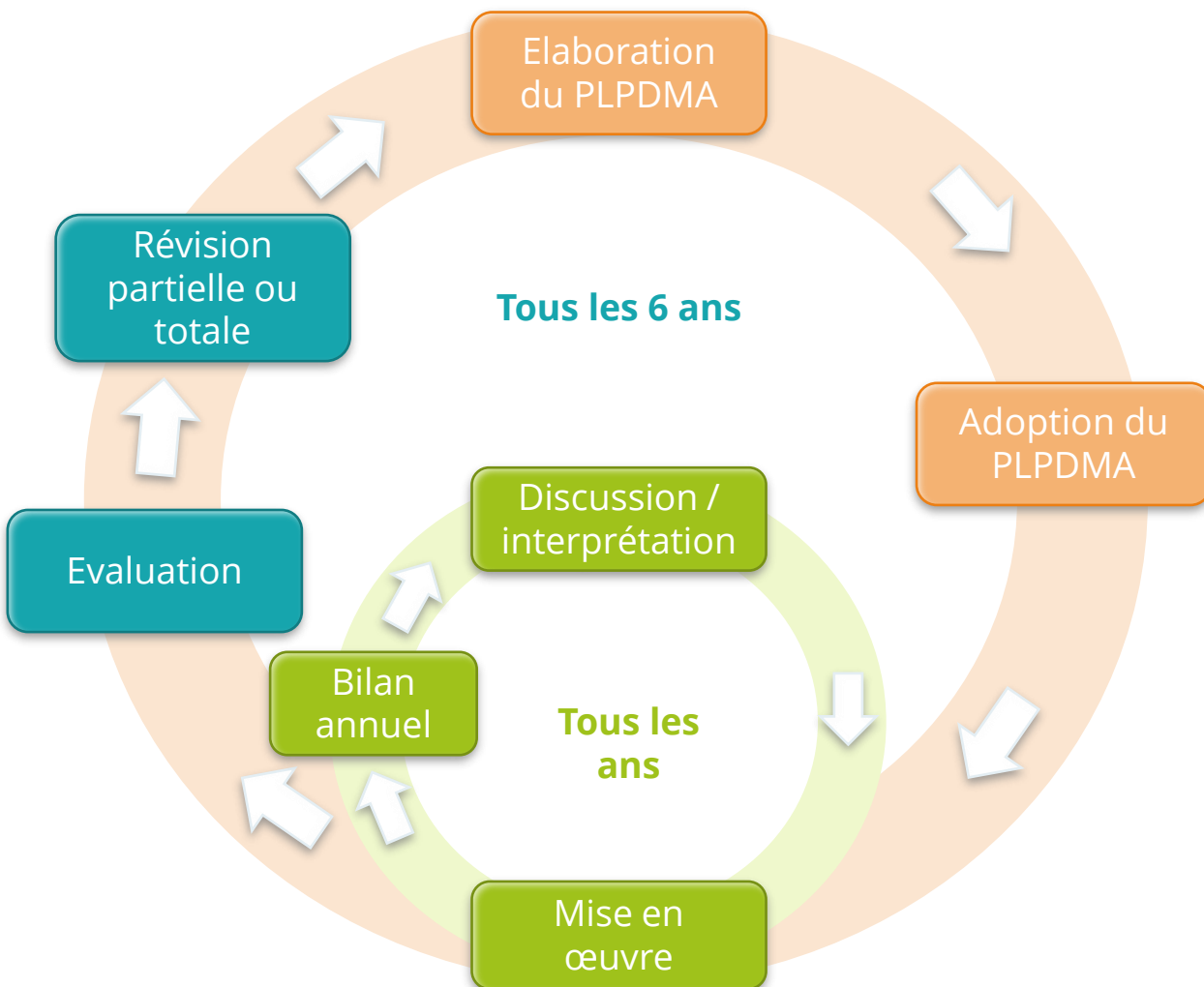
Phase d'élaboration du PLPDMA : la CCES a un rôle consultation sur les actions, leurs ambitions et leur portage

➡ **Réunion de concertation avant adoption**

Phase de suivi du PLPDMA : la CCES a un rôle de suivi des actions, un bilan annuel doit être réalisé et des ajustements des actions proposés

➡ **Réunion annuelle de bilan du PLPDMA**

Au terme des 6 ans du PLPDMA : la CCES révisé le PLPDMA pour l'élaboration du prochain PLPDMA





1- Contexte d'élaboration d'un programme local de prévention

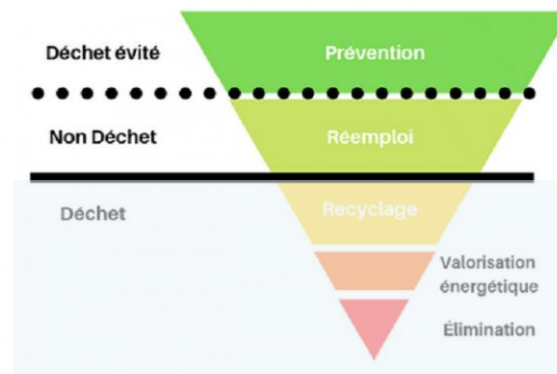
6

PLPDMA = Programme Local de **Prévention** des **déchets ménagers et assimilés**

● Définition de la prévention des déchets

« La prévention des déchets consiste à **réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité** en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits ».

(Ministère de la Transition Écologique, 19 décembre 2022).

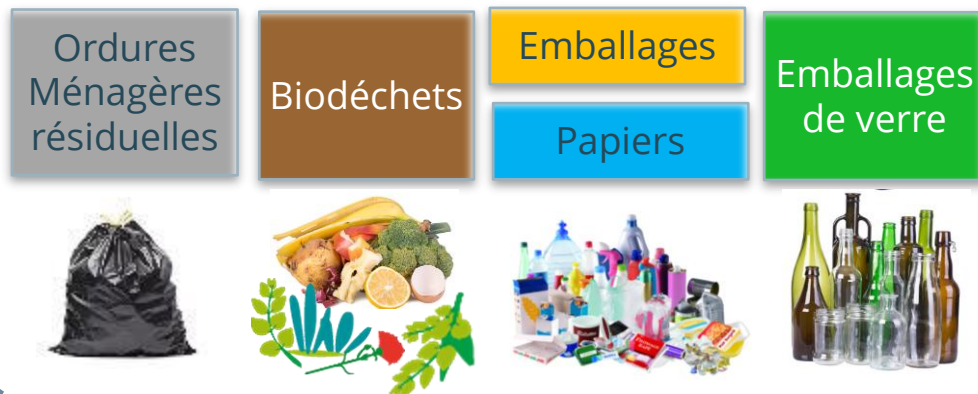


Source : Zéro Waste France

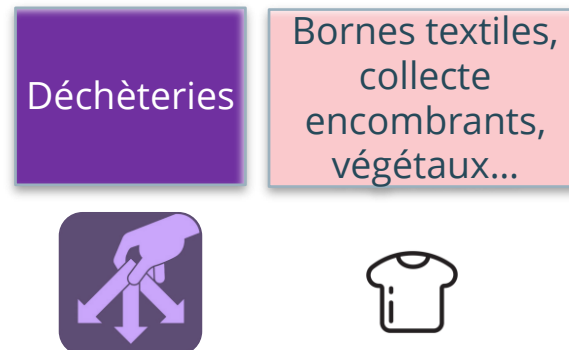
● Les types de déchets concernés = les déchets ménagers et assimilés

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

Ordures ménagères et assimilées produits « en routine »



Déchets occasionnels

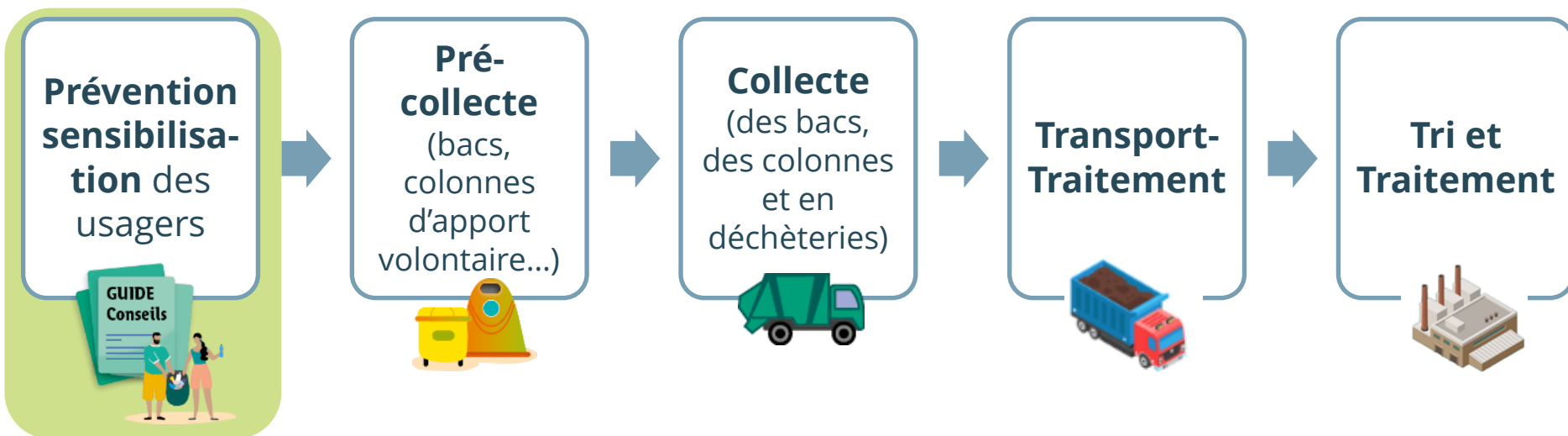




1- Contexte d'élaboration d'un programme local de prévention

7

- Services assurés par le SIAVED dans le cadre de sa **compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**



- Dans le cadre de cette compétence le SIAVED doit mettre en place un PLPDMA
= **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**



2012

Les PLPDMA deviennent **obligatoire** (loi Grenelle 2)

2015

Décret du 10 juin
Le cadre réglementaire des PLPDMA se précise.

Suivi et évaluation par la **CCES**

Programme en **6 ans**

Établi sur la base d'un **diagnostic**

Construit grâce à une démarche de **concertation des acteurs**

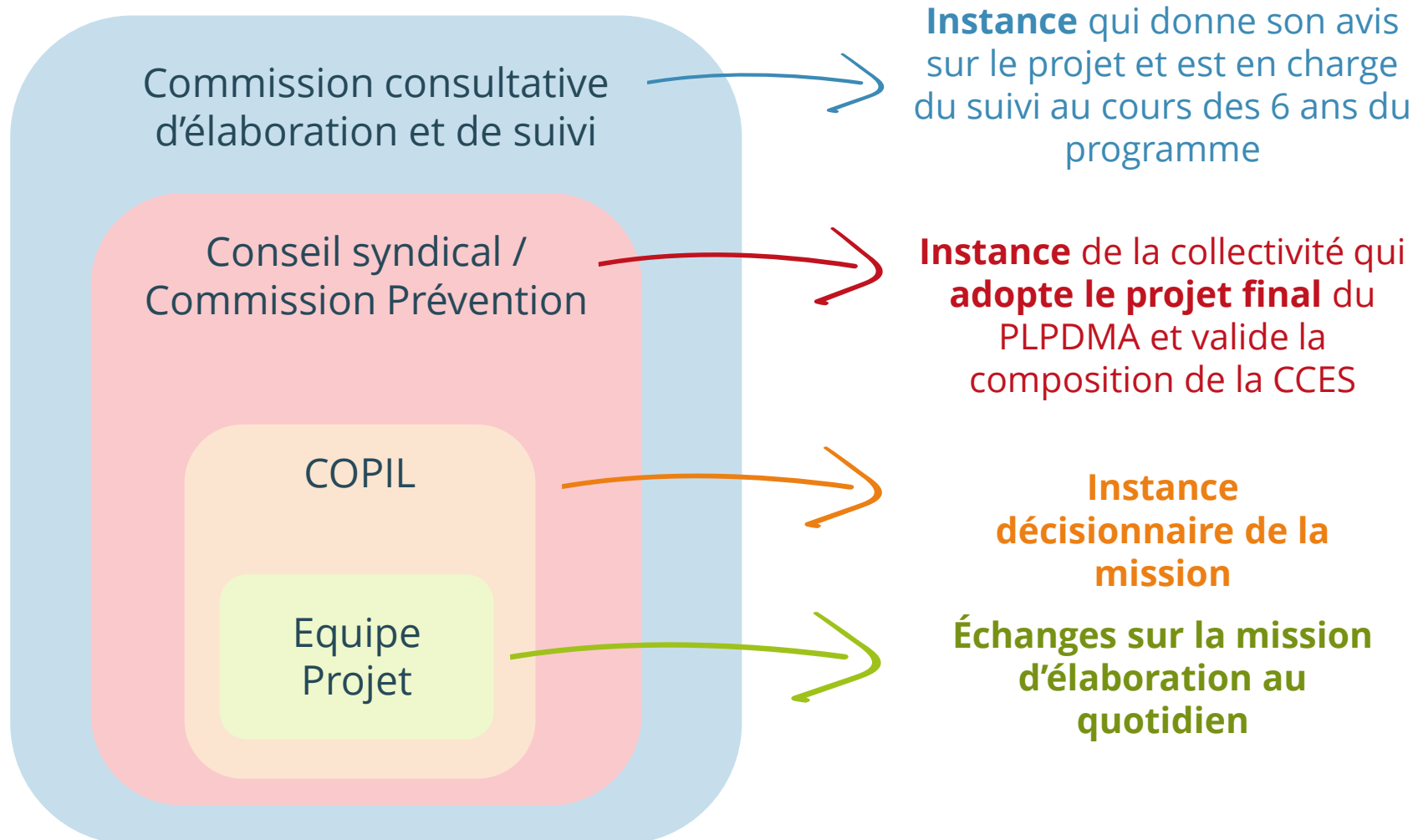
Contribue à atteindre les objectifs de **réduction des déchets**



1- Contexte d'élaboration d'un programme local de prévention

8

- **Équipe projet** pour l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés





1- Contexte d'élaboration d'un programme local de prévention

9

● Présentation de la **démarche d'élaboration**

Étape 1 : DIAGNOSTIC



Identifier l'existant sur la prévention des déchets (type, quantités, moyens...)



3 mois



2 réunions avec le COPIL



Entretiens avec les acteurs
Enquête auprès des ménages

Étape 2 : IDENTIFICATION DES ACTIONS



Fixer les objectifs à atteindre et choisir les actions selon ce cap



2 mois



1 réunion avec le COPIL



5 ateliers de concertation

Étape 3 : CONSTRUCTION DU PROGRAMME



Dimensionner et hiérarchiser les actions du programme (moyens à mobiliser, objectifs par action, et planning associé)



6 mois (dont consultation 1 mois)



2 réunions avec le COPIL

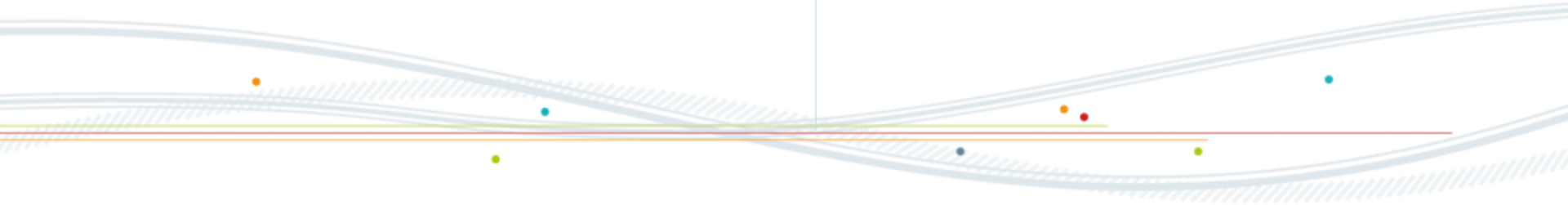


Constitution de la CCES et présentation du programme pour avis



Concertation

2- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES





2 - Objectifs et orientations stratégiques

11

● Champ d'action du SIAVED et du PLPDMA



**Prévention
sensibilisa-
tion** des
usagers



**Pré-
collecte**
(bacs,
colonnes
d'apport
volontaire)



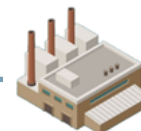
Collecte
(des bacs,
des
colonnes)



**Déchèteries
Transport-
Traitement**



**Tri et
Traitement**



PLPDMA



**Choix des modalités de
collecte et financement**



**Schéma directeur
déchèteries en cours**

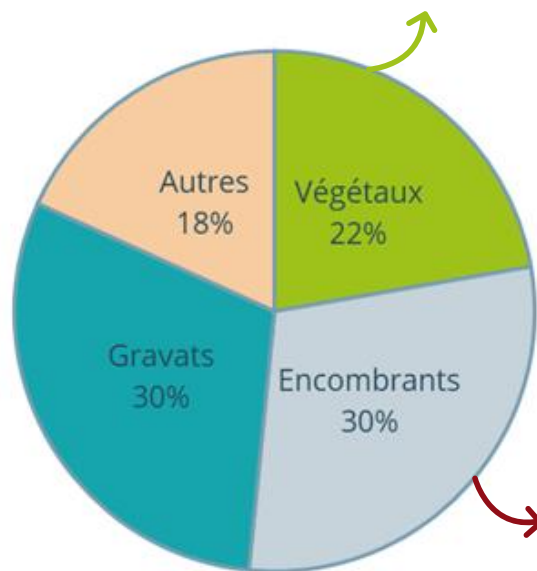
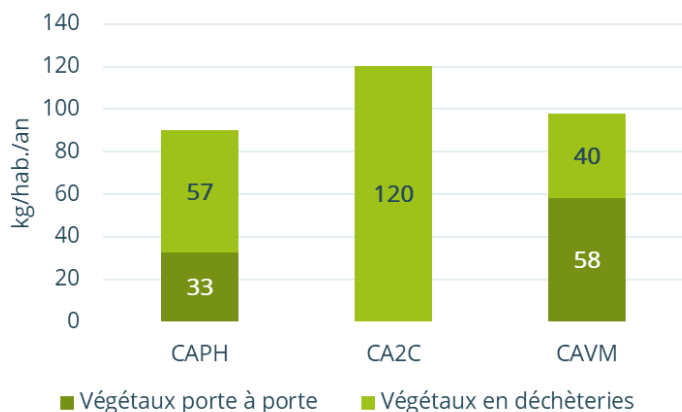


2 - Objectifs et orientations stratégiques

12

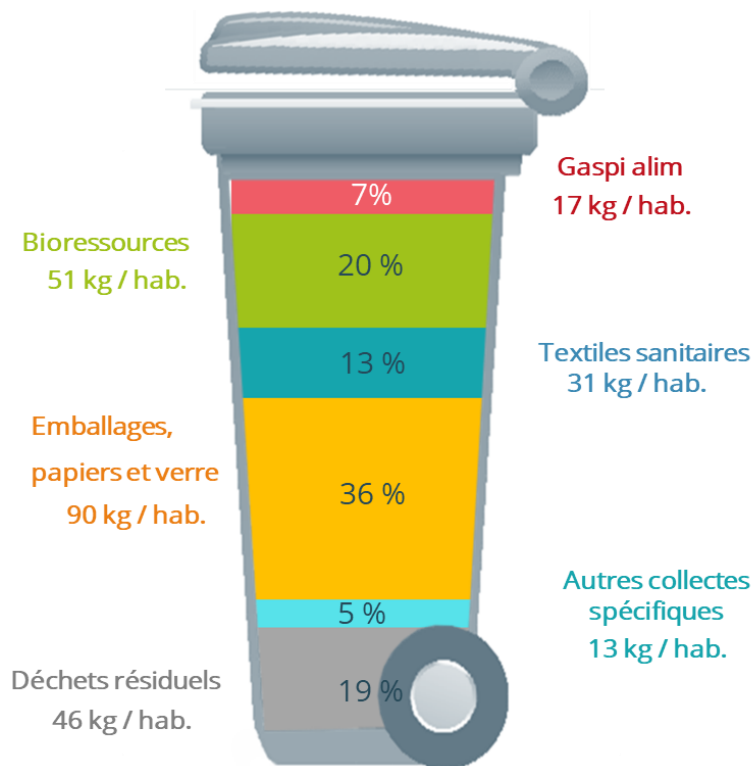
● Rappel des gisements de détournement et d'évitement

Ordures ménagères du CAVM, CAPH, CA2C (en kg/hab.)



Une partie importante de ces déchets pourrait être évitée ou détournée

Déchets en déchèteries de la CAVM, CAPH et CA2C



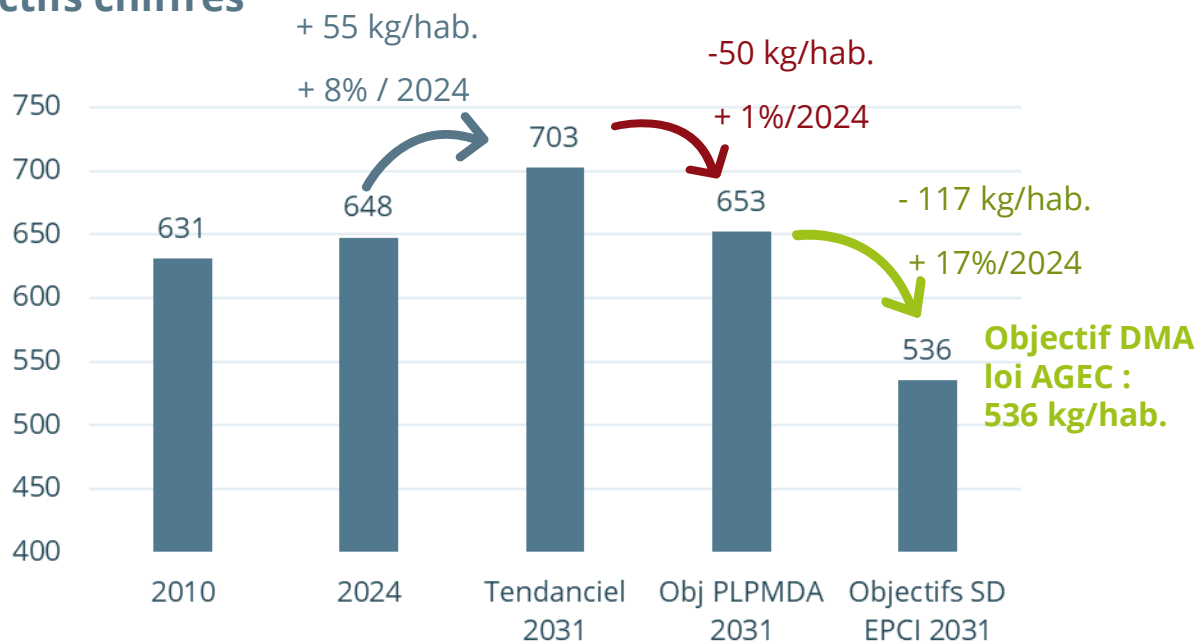
Gisements de déchets qui pourrait être mieux orientés (collecte séparée, bornes d'apport volontaire, déchèteries...) et/ou évités (prévention)



2 – Objectifs et orientations stratégiques

13

● Les objectifs chiffrés



🎯 Objectif loi AGECE

Déchets ménagers et assimilés :

Réduction de **15 % /habitant** en 2030 par rapport à 2010

Le PLPMDA seul ne permettra pas d'atteindre les objectifs réglementaires : Schéma Directeurs déchèteries et collecte / financement à intégrer

Objectif du PLPMDA
=> baisse de **50 kg/hab. en 2031**
par rapport au tendanciel

soit atteindre environ **650 kg/hab. de DMA en 2031**

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRE
=>baisse de **117 kg/hab. en 2031**
par rapport au scénario tendanciel

soit atteindre **540 kg/hab. de DMA en 2031**



2 - Objectifs et orientations stratégiques

14

Renforcer les actions de promotion du réemploi et de la réutilisation pour détourner des gisements occasionnels et améliorer les services en déchèterie

Faire de la **prévention des bioressources** une priorité

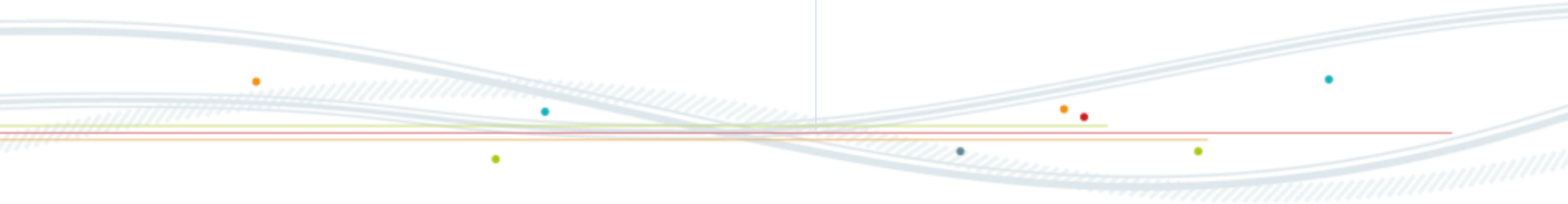
Renforcer les **partenariats existants** avec les acteurs du territoire et travailler en concertation avec les usagers

Améliorer la communication autour de la prévention

Accompagner les entreprises et administrations à la réduction des déchets

Promouvoir le **zéro emballage** et la **consommation responsable**

3- PRÉSENTATION DES ACTIONS





3 – Présentation des actions

16

1

Réduire le gaspillage alimentaire



Accompagner les services de restauration collective



Mieux communiquer auprès des particuliers au gaspi. alimentaire

2

Faire de la prévention des biodéchets une priorité



Sensibiliser au compostage et à la collecte des DALIM



Accompagner à la gestion de proximité des végétaux

3

Augmenter la durée de vie des objets



Mettre en réseau et accompagner des acteurs réemploi-réparation



Développer le réemploi en déchèterie

5

Promouvoir le zéro emballage et de la consommation responsable



Déployer les Ateliers consommation responsable pour les citoyens



Promouvoir la consigne pour réemploi sur le territoire



Défis foyer zéro déchet

6

Travailler l'éco-exemplarité



Mobiliser les communes sur la prévention



Formation des agents

7

Communiquer et sensibiliser



Structurer la communication du SIAVED



Animations scolaires

4

Réduire les déchets des entreprises



Opérations « Artisans / commerçants ZD »



Sensibilisation dans les entreprises



Créer un outil territorial du réemploi et de la réparation

8

Déployer les outils économiques



Etude pour la définition d'un schéma directeur de gestion des déchets orienté vers la réduction et propre à chaque EPCI



3 – Présentation des actions – Axe 1

● Axe 1 - Réduire le gaspillage alimentaire



1. Accompagner les services de restauration collective

16-19 K€/an



6 ans



0,3-0,4 ETP
moyen / an

- 0,1 kg/hab./an.

- **Réduire le gaspillage alimentaire** en travaillant avec les parties prenantes
- **Sensibiliser le personnel** de restauration et l'ensemble des **élèves** à cette thématique
- Assurer des **pesées** pour mesurer l'évolution du gaspillage
- Consolider les achats de produits bios et locaux de meilleure qualité
- Elaborer un **plan d'actions**

- ✓ **Subventions ADEME possibles**
- ✓ 25 à 30 établissements accompagnés chaque année
→ Réduction de 20 % du gaspillage alimentaire



2. Mieux communiquer auprès des particuliers et des entreprises sur le gaspillage alimentaire

17-32 K€/an



6 ans



0,12 ETP
moyen / an

-1,9 kg/hab./an

- **Sensibiliser** les habitants au **gaspillage alimentaire** par une campagne de communication ciblée (flyers, site internet, affichage).
- **Promouvoir les outils existants** (ex. Too Good To Go, JOW) pour faciliter la réduction du gaspillage à domicile.
- Impliquer les habitants en organisant des ateliers cuisine dans les communes, animés par des prestataires ou associations locales

- ✓ 1 campagne de communication/an (sauf 2026)
- ✓ 35 ateliers organisés/an



Temps d'échange



3 – Présentation des actions – Axe 2

● Axe 2 : Faire de la prévention des biodéchets une priorité



3. Sensibiliser au compostage et à la collecte des déchets alimentaires

90 - 22 K€/an -17 kg/hab.



6 ans*



2-0,5 ETP
moyen / an

- Offrir à l'ensemble des habitant·es une **solution de tri à la source des déchets alimentaires**
- Réduire les biodéchets dans les OMR ;
- Accompagner et **former les usagers à la pratique du compostage**
- Promouvoir le compostage individuel et partagé

- ✓ **25 sites de compostage partagé** installés entre 2026 et 2028, puis **30 entre 2029 et 2031**
- ✓ **33 750 composteurs individuels distribués** les 3 premières années
- ✓ * Le dispositif prévoit **3 ans de déploiement** et 3 ans de suivi.



4. Accompagner à la gestion de proximité des végétaux



59 - 62K€/an



6 ans



0,3 ETP
moyen / an

-0,4 kg/hab.

- Proposer des **sessions de broyage** sur place communal
- **Diffuser les pratiques du jardinage au naturel** auprès des ménages
- Montrer l'utilité des **végétaux en tant que bioressources** (paillage et/ou compostage)

- ✓ **50 opérations de broyage seront réalisées** chaque année
- ✓ Le nombre **d'aides financières** augmentera de 10 chaque année, passant **de 50 en 2026 à 100 en 2031.**



Temps d'échange



3 – Présentation des actions – Axe 3

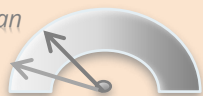
19

● Axe 3 : Augmentation de la durée de vie des objets



5. Mettre en réseau et accompagner des acteurs réemploi-réparation

18 K€/an



Non évaluable -
Potentiellement faible



6 ans



0,03 ETP
moyen / an

- **Sensibiliser et encourager** la réparation et le **réemploi** à l'échelle du territoire.
- Dynamiser et **structurer l'offre locale de réparation.**
- Mettre en réseau les acteurs et développer un maillage de lieux de réparation.
- **Valoriser les initiatives par une communication** commune.

✓ **3 Repair Cafés** permanents créés chaque année



6. Développer le réemploi en déchèterie

10 K€/an



- 2,7 kg/hab.



5 ans



0,02 ETP
moyen / an

- Mise en avant des espaces de dépose en déchèterie
 - **Proposer une solution de récupération** de pièces détachées **accessibles aux associations** et prestataires
 - **Formation d'agents « valoristes »** en déchèterie
 - Etude de création d'une zone de récupération des palettes
- ✓ **9 agents de déchèteries** seront formés à la valorisation chaque année
- ✓ **1 zone de récupération de pièces détachées** sera mise en place chaque année



Temps d'échange



3 – Présentation des actions – Axe 3

20

● Axe 3 : Augmentation de la durée de vie des objets



7. Créer un **outil territorial du réemploi** et de la **réparation**



Non évaluable -Potentiellement faible



5 ans



0,02 ETP
moyen / an

- **Recenser et valoriser les acteurs du réemploi** et réparation sur le territoire.
 - **Développer une cartographie** et une application accessibles aux usagers.
 - Favoriser les échanges et la mise en relation entre habitants et acteurs locaux.
 - Intégrer les **outils numériques au site internet** du SIAVED pour renforcer la visibilité et l'usage.
- ✓ Intégré à la plateforme « **ça va où ?** »
- ✓ **1 mise à jour** de la cartographie des acteurs chaque année à partir de 2028



Temps d'échange



● Axe 4 : Réduire les déchets des entreprises



8. Opérations « Artisans / commerçants ZD »

17 K€/an



5 ans



0,34 ETP
moyen / an

Potentiel de réduction non
évaluable : potentiellement faible

- **Inciter** des formes de **consommation moins génératrice de déchets** grâce à l'engagement des commerces et des artisans
 - Mettre en avant les bonnes pratiques et les partager pour engager de nouveaux acteurs
 - Mettre en place une **charte des commerces zéro déchet**
- ✓ **15 professionnels engagés** dans la démarche chaque année



9. Sensibilisation dans les entreprises

5-6 K€/an



6 ans



0,06-0,08 ETP
moyen / an

Potentiel de réduction non
évaluable : potentiellement faible

- Sensibiliser les usagers autrement, via leurs lieux de travail
 - Engager les entreprises dans des pratiques plus vertueuses et durables
 - Fournir aux entreprises des outils et solutions pour faire autrement
- ✓ **12 ateliers de sensibilisation** organisés en entreprise par an
- ✓ **Ateliers collectifs et thématiques** annuels à partir de 2029





3 – Présentations des actions – Axe 5

22

● Axe 5 : Consommation responsable



10. Ateliers consommation responsable pour les citoyens

32 - 40 K€/an



-0,1 kg/hab.



6 ans



0,07-0,09 ETP
moyen / an

- **Sensibiliser les citoyen.nes** et diffuser les bonnes pratiques de consommation responsable
- **Inciter à moins générer de déchets** en apprenant aux citoyens à « faire autrement »
- Faire **évoluer les habitudes de consommation** moins génératrices de déchets

✓ **80 - 180 ateliers** sur la consommation responsable organisés chaque année



11. Promouvoir la consigne pour réemploi sur le territoire

1 K€/an



-0,6 kg/hab.



4 ans



0,03 ETP
moyen / an

- **Réduire les emballages à usage unique**
 - Faire **évoluer les habitudes de consommation** moins génératrices de déchets
 - **Visibiliser les acteurs locaux** mettant en œuvre la consigne pour **réemploi des emballages**
- ✓ **4 réunions avec les acteurs locaux** organisées chaque année



Temps d'échange



3 – Présentations des actions – Axe 5

● Axe 5 : Consommation responsable



14. Lancer les défis « foyer Zéro Déchet »

32 - 47 K€/an



-0,06 kg/hab. à l'échelle globale
Mais - 250 kg/foyers



3 ans :
2028-
2029-2031



0,09 ETP
/ année de défi

- **Identifier des foyers exemplaires** qui pourront être porte-paroles de la démarche et créer des synergies
- Mieux connaître les enjeux sur le territoire du zéro déchet (difficultés remontées par les participants, acteurs actifs, etc.) pour mieux **orienter les mesures du SIAVED en faveur de réduction des déchets** sur le territoire
- Aider les acteurs locaux favorisant la consommation responsable à se développer en les visibilisant au cours du défi

✓ **Objectif de réduction des OMA** par famille :
20 %



Temps d'échange



3 – Présentations des actions

● Axe 6 : Travailler l'éco-exemplarité



12. Mobiliser les communes sur la prévention des déchets



6 ans



0,6 à 1,6 ETP
moyen / an

- **Labélisation « zéro déchet » des communes**
 - Sensibilisation des élus et identification d'un élu référent par commune
 - **Valoriser les projets communaux** et partage d'expériences
 - **Accompagnement** à la mise en œuvre du tri et à la **prévention** lors des événements
 - Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets.
 - **Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer**
- ✓ Nombre **d'élus référents** sur la prévention : **128**
- ✓ **50 à 80 éco-événements** accompagnés chaque année



13. Former les agents communaux et intercommunaux

11,5 K€/an



0,05 kg/hab./an



5 ans



0,08 ETP
moyen / an

- Sensibiliser à la **réduction des déchets de bureau et des déchets verts** ou à l'**utilisation de produits d'entretien naturels**
 - Instaurer et pérenniser de bonnes pratiques
- ✓ **21 sessions de sensibilisation** des agents chaque année
- ✓ **42 agents sensibilisés** par an
- ✓ **Au moins 9 communes/EPCI** participantes



Temps d'échange



3 – Présentations des actions

● Axe 7 : Communiquer et sensibiliser



15. Structurer la **communication** du **SIAVED**

45-51 K€/an



6 ans



0,5-0,6 ETP
moyen / an

Potentiel de réduction non évaluable :
potentiellement important

- Avoir un **planning de communication du PLPDMA** en partageant actions et résultats
- Lancer des **campagnes aux temps forts de consommation** (rentrée, fin d'année...) pour promouvoir des alternatives vertueuses
- Valoriser le travail des agents
- Créer **des liens avec la presse locale** pour la diffusion
- Optimiser la production, distribution et diversifier les canaux de communication

- ✓ **1 campagne** annuelle ciblée
- ✓ **1 article de presse** tous les 2 mois
- ✓ **1 post** sur les réseaux par semaine



16. Poursuivre les **animations** scolaires

10 K€/an



3 ans



0,4 ETP
moyen / an

Potentiel de réduction non évaluable :
potentiellement modéré

- **Développer des malles pédagogiques** et mettre en place des **animations sur l'environnement** (exemple, sensibilisation sur les conséquences de la fast-fashion),
- Construire et actualiser chaque année un **programme d'animations en partenariat avec les établissements scolaires**.
- Favoriser **l'appropriation des gestes responsables** dès le plus jeune âge et adapter les contenus en fonction des retours.

- ✓ **70 animations réalisées / an**



Temps d'échange



3 – Présentations des actions – Axe 8

● Axe 8 : Déployer les outils économiques



17. Etude pour la définition d'un schéma directeur de gestion des déchets orienté vers la réduction et propre à chaque EPCI

36 K€/an



2 ans



0,1 ETP durant
les 2 années

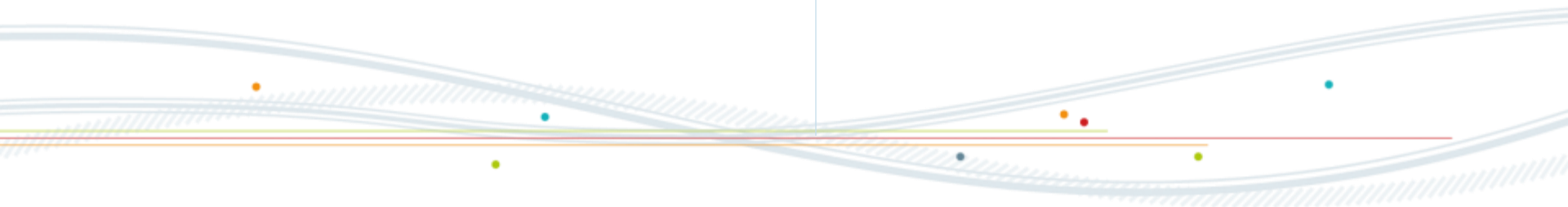
Potentiel de réduction non évaluable :
potentiellement très important

- **Engager une réflexion globale** sur le **fonctionnement du SPPGD** en mettant la réduction des déchets au centre des enjeux
 - **Evaluer les pistes d'actions sur les modalités de collecte et de financement** du service permettant d'atteindre les objectifs réglementaires de diminution des tonnages
- ✓ Objectif quantitatif de réduction des DMA du scénario retenu par la CAPH, CA2C et CAVM (en 2031 par rapport au scénario tendanciel) : - **115 kg/hab./an**



Temps d'échange

4- SYNTHÈSE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL





4 - Synthèse et calendrier prévisionnel

28

● Estimation des moyens nécessaires



En moyenne : **4,8 agents**
pour piloter, animer et
suivre le PLPDMA



235 k€/an (hors ETP) de moyens
financiers (formation, matériel...)

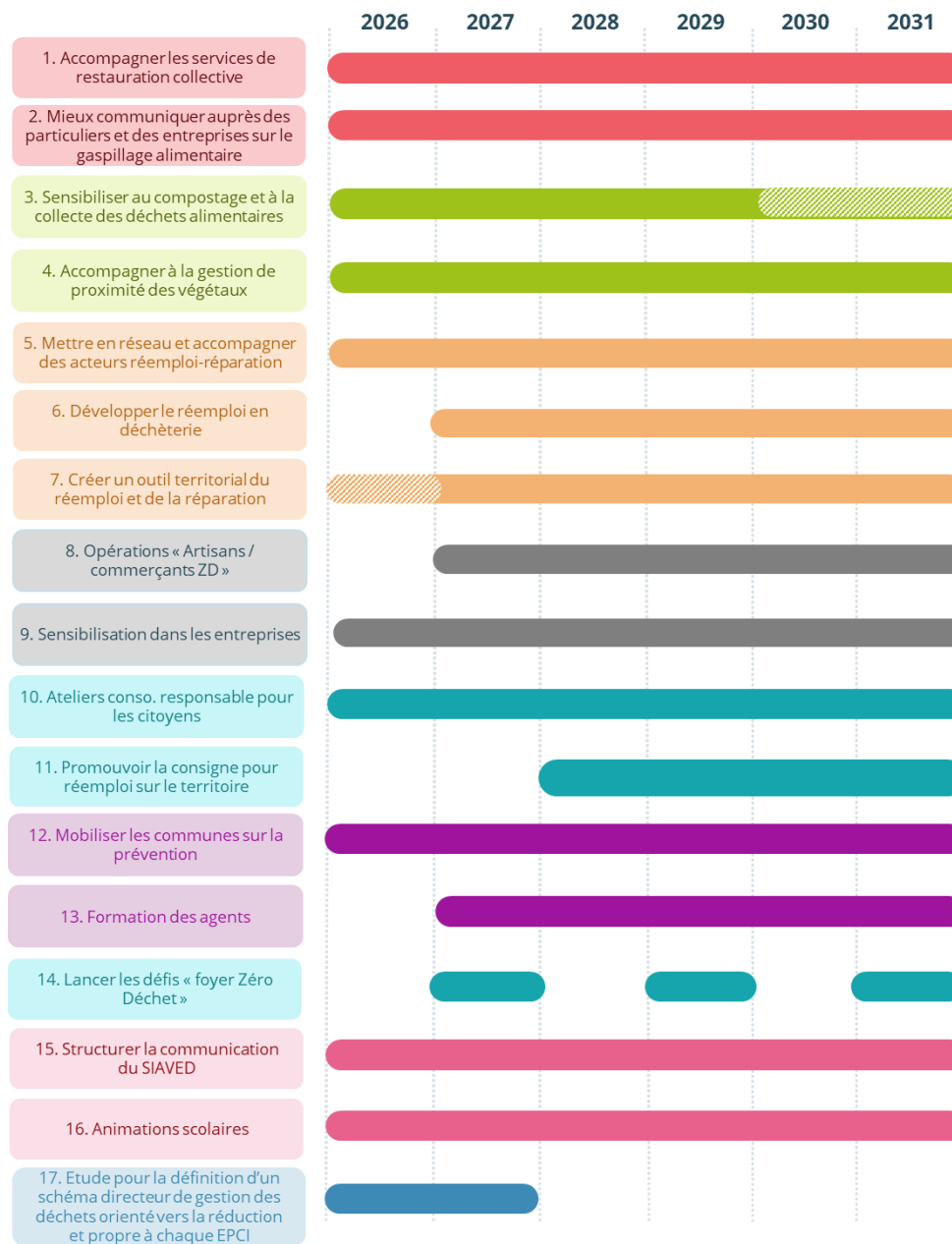
450 k€/an (avec ETP)

*1,10 €/habitant, hors aides/subventions
et économies*



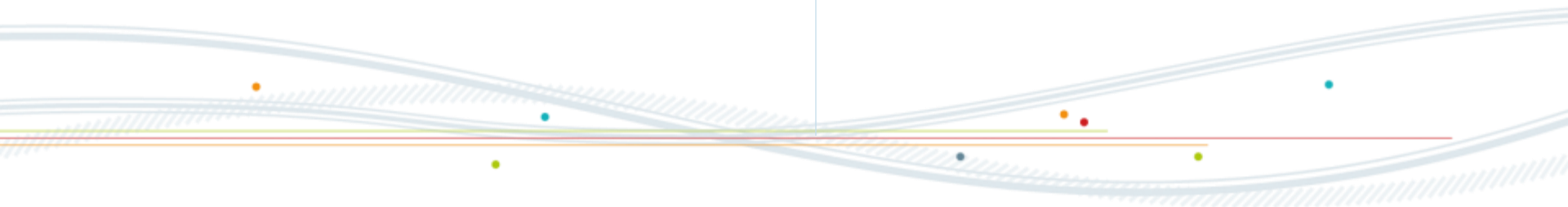
4 - Synthèse et calendrier prévisionnel

29



- 1- Contexte de l'élaboration d'un programme local
de prévention des déchets
- 2- Démarche d'élaboration du programme de la
CCPP
- 3- Présentation des actions
- 4- Synthèse et calendrier prévisionnel

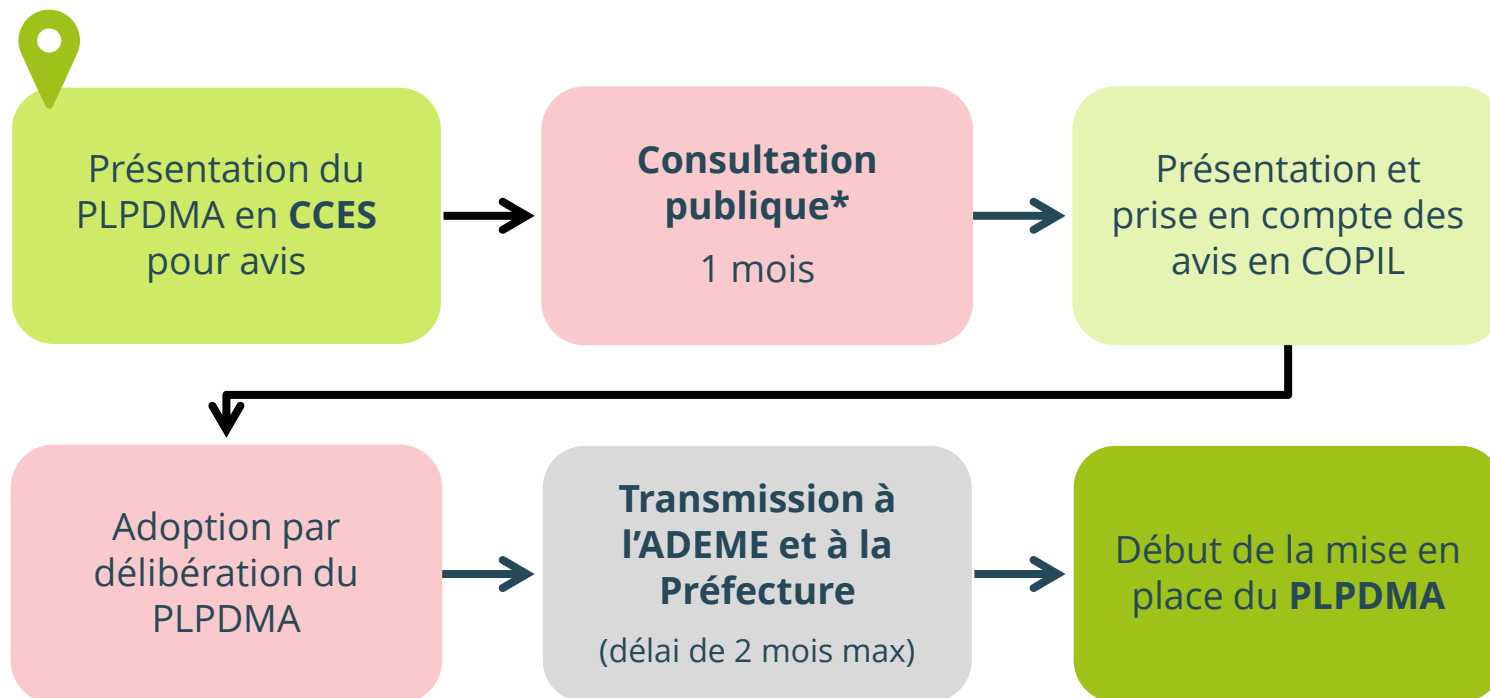
5- SUITE DE LA MISSION





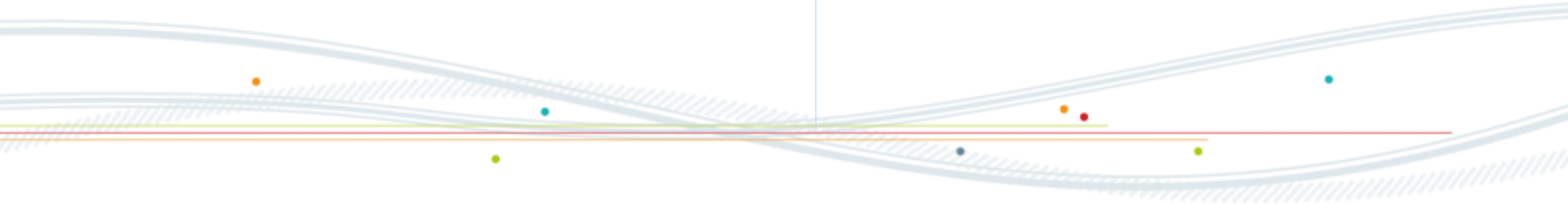
5 – Suite de la mission

● Consolidation du PLPDMA et consultation



** si l'intégration des retours issus de la consultation publique modifie le projet de PLPDMA, nécessité de faire une nouvelle réunion en CCES avant l'adoption par le Conseil communautaire*

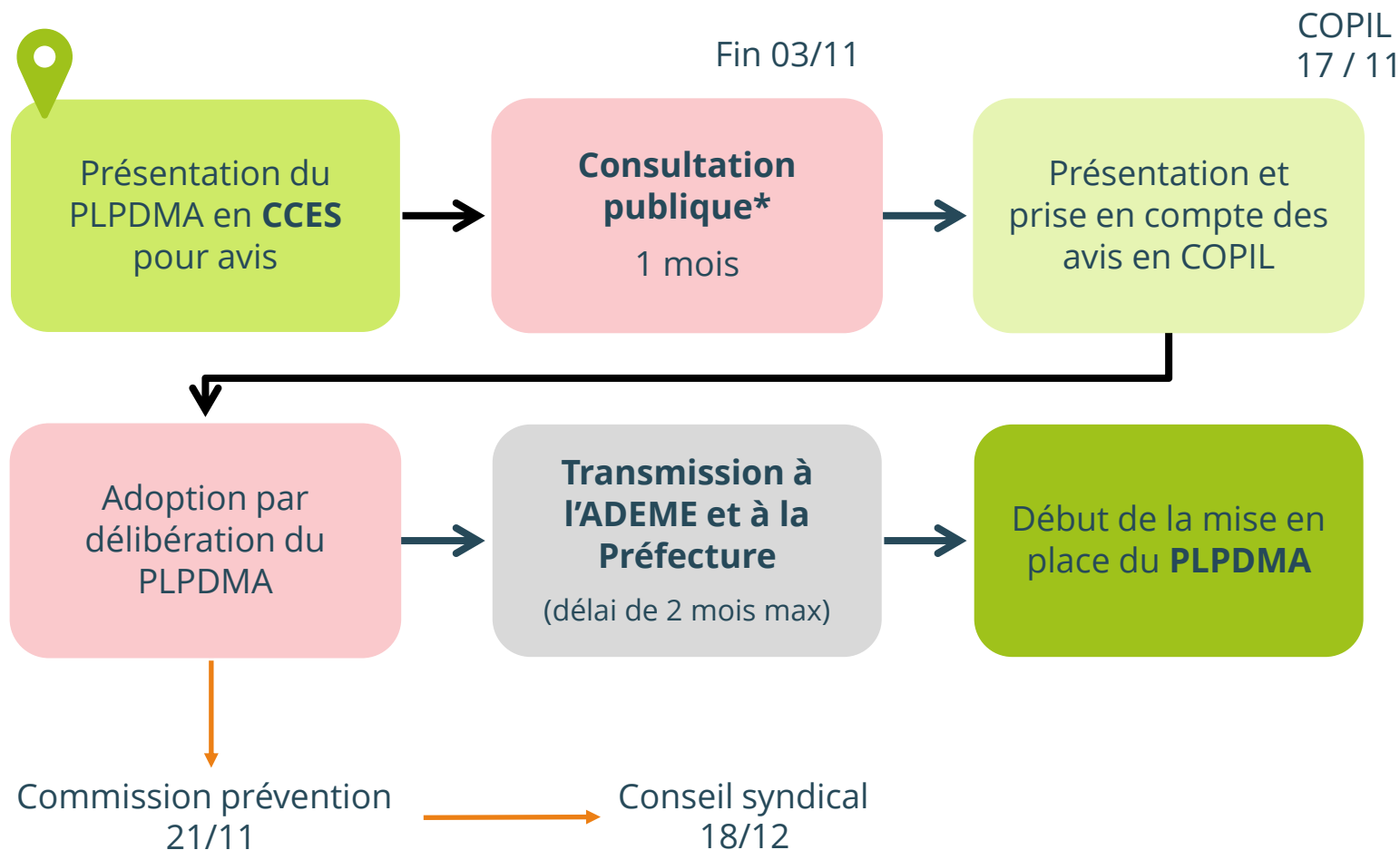
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?





5 – Suite de la mission – Prochain COPIL

● Consolidation du PLPDMA et consultation



** si l'intégration des retours issus de la consultation publique modifie le projet de PLPDMA, nécessité de faire une nouvelle réunion en CCES avant l'adoption par le Conseil communautaire*